



DECHETS : LES BONNES PRATIQUES PENDANT LE CONFINEMENT



Malgré les mesures de confinement prises par le Gouvernement en raison de la crise sanitaire que nous traversons, il est important de poursuivre ses efforts en matière de tri des déchets voire même d'adopter de nouvelles bonnes pratiques. Ce guide vous aidera à bien gérer vos déchets.

MEMO

LES SERVICES MAINTENUS PENDANT LE CONFINEMENT



Services maintenus

- **Collecte** des ordures ménagères
- **Collecte** des emballages
- **Collecte** des papiers
- **Collecte** du verre
- **Collecte** des textiles
- **Accès** en déchèterie des particuliers (un usager par site) et des professionnels qui sont prioritaires



Services suspendus

- Collecte des **encombrants**
- Livraison des **composteurs individuels**
- **Broyage** des déchets verts à domicile

6 ASTUCES POUR REDUIRE SES DECHETS

ASTUCE N°1 : Limiter le gaspillage alimentaire

Pensez à vérifier les dates de consommation, congelez ce qui peut l'être et cuisinez les restes.

Attention ! Les produits achetés en grande quantité risquent de se périmer et de finir à la poubelle !

 [Nos astuces ici](#)

ASTUCE N°2 : composter ses déchets alimentaires et ses déchets verts

Si vous disposez d'un jardin, voici ce que vous pouvez composter :

Les déchets de cuisine :

Epluchures de fruits et de légumes, restes de repas, marc et filtres de café, sachets de thé, essuie-tout, coquilles d'œufs.

Les déchets de jardin :

Feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, pelouse, petit branchage...

➔ [Plus d'informations ici](#)



Si vous ne possédez pas de composteur, vous pouvez :

- En fabriquer un à partir de bois de palettes

➔ [Plus d'information ici](#)

- Pratiquer le compostage en tas au fond du jardin.



ASTUCE N°3 : Réduire ses emballages

- Privilégier le vrac,
- Pensez à boire l'eau du robinet, potable pour faire aussi des économies !
- Acheter vos fruits et légumes frais chez un maraîcher local.



ASTUCE N°4 : Trier ses emballages



DANS LA POUBELLE JAUNE, JE PEUX METTRE :

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



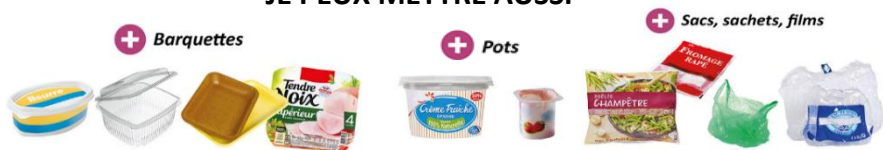
LES EMBALLAGES EN MÉTAL je les vide sans les laver



LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON je les aplatis



JE PEUX METTRE AUSSI :



La collecte des déchets ménagers recyclables est maintenue dans son intégralité pendant la crise sanitaire.

Vous pouvez donc déposer :

- Votre **VERRE** aux colonnes à verre (sans leurs bouchons),
- Vos **EMBALLAGES** (acier, aluminium, carton, tous les emballages en plastique) dans les bacs jaunes (sacs noirs interdits à l'intérieur des bacs jaunes)
- Vos **PAPIERS USAGES** (catalogues, imprimés, publicités, enveloppes avec et sans fenêtre...) dans les colonnes bleues
- Vos **GRANDS CARTONS** dans les bornes prévues à cet effet
- Vos **TEXTILES** (vêtements, linges et chaussures) dans les points « le Relais »

Nous vous rappelons enfin que les bacs à ordures ménagères sont destinés à accueillir uniquement des déchets ménagers résiduels mis dans des sacs fermés.

ATTENTION

Le dépôt de déchets verts ou de tout objet devant être porté en déchèterie dans les bacs dédiés aux ordures ménagères est totalement interdit et passible d'une amende de 1500€.

ASTUCE N°5 : Garder les encombrants



Stockez au maximum vos déchets encombrants et dangereux pour les déposer ultérieurement en déchèteries lorsque la situation sera à nouveau favorable. Vous pouvez également profiter de votre temps libre pour essayer de réparer ce qui peut l'être.

ASTUCE N°6 : Trier vos textiles



Si vous souhaitez vous débarrasser de textiles dont vous n'avez plus l'utilité, pensez à bien les préparer en respectant les consignes pour le dépôt dans les conteneurs dédiés :

- regroupez les vêtements dans des sacs bien fermés
- attachez les chaussures par paires
- déposez vos vêtements aussi bien en bon état que usés.

Attention : pas de vêtements mouillés ni souillés



[Plus d'informations sur le tri des textiles ici.](#)

Le service valorisation des déchets reste à votre écoute pour tout complément d'information.

En cette période de crise sanitaire, nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter notre cadre de vie et le travail des agents de collecte qui continuent leur mission malgré l'épidémie.

Pour toute information complémentaire, envoyez un mail à dechets@cclgv.fr.

Suivez cette actualité sur notre site internet :
<http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/>.

Contactez-nous au 04.94.70.74.33